

**CETERIS  
EXPERTISE  
COMPTABLE**

**CABINET D'EXPERTISE AU  
SERVICE DES REPRÉSENTANTS  
DES SALARIÉS**

---



140 BIS RUE DE RENNES 75 006 PARIS  
7 QUAI DE VERSAILLES 44 000 NANTES  
Tel 09 83 47 55 52  
Mail [contact@ceteris.fr](mailto:contact@ceteris.fr)



# MISSIONS LEGALES RECURRENTES

## L'examen de la situation économique et financière

Articles [L2315-88](#) et [L2323-13](#) du code du travail

La mission consiste à examiner la situation comptable et financière de l'entreprise en particulier le **partage de la valeur ajoutée**, l'impact des décisions stratégiques de l'entreprise sur les comptes, et d'observer les tendances de fond (sur plusieurs années). Cette mission permet également d'éclairer et de **répondre aux questions des élus** sur l'évolution de tel ou tel produit ou charge. Notre examen s'accompagne de conclusions objectives et chiffrées apportant aux élus un contre-pouvoir pour **l'amélioration du dialogue social**.

## L'examen de la politique sociale des conditions de travail et de l'emploi

Articles [L2315-91](#) et [L2323-15](#) du code du travail

La mission consiste à examiner la politique sociale, des conditions de travail et d'emploi, en particulier **l'évolution de l'effectif**, et révéler les tendances de fond, analyser **l'évolution des rémunérations**, et **apporter un éclairage sur les conditions de travail** (absentéisme, accidentologie, turn-over...). La mission permet d'apporter une vision objective et statistique, **un outil de dialogue** au service des élus.

## L'examen des orientations stratégiques

Articles [L2315-79](#), [L2323-10](#), [L2312-22](#) et [L2312-24](#)

La mission relative aux orientations stratégiques consiste à apporter un éclairage sur les décisions stratégiques à venir (à court-moyen terme) et ses **impacts en termes d'activité, de performances (rentabilité)**, et **essentiellement sur l'organisation et les effectifs** (modification, réduction ...). Notre rôle est de challenger les données de la direction, et d'apporter une **approche constructive et alternative** afin d'anticiper au mieux les impacts des orientations stratégiques sur les emplois et les conditions de travail.



# MISSIONS LEGALES PONCTUELLES

## LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Articles [L1233-34](#) et [L2325-35](#) du code du travail

L'expert réalise une **analyse critique des justifications** (économiques, financières et/ou organisationnelles) apportées au projet présenté et élabore des contre-propositions permettant de limiter le nombre de licenciements. Par ailleurs, nous présentons des **pistes d'amélioration** des mesures sociales du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

## LES OPERATIONS DE CONCENTRATION ET DE SCISSION

Articles [L2323-34](#) et [L2325-35](#) du code du travail

La mission porte sur l'**étude des motivations stratégiques, industrielles et financières** du projet de concentration et cherche à **évaluer les conséquences de ce rapprochement** tant sur le plan économique que sur les plans organisationnel et de l'emploi.

## EXAMEN DE LA RESERVE SPECIALE DE PARTICIPATION

Article [D3323-14](#)

La mission consiste à **examiner le calcul de la participation**, paramètre par paramètre, de la comparer avec celle calculée par la direction, et enfin, le cas échéant, amener à une régularisation en faveur des salariés. La mission consiste également en la **vérification du bon respect des règles de distribution** de l'enveloppe de participation. Pour finir, fort de notre expérience, nous sommes en mesure de **proposer des solutions alternatives et dérogatoires** aux formules utilisées.

....

# COMPTABILITE DES CSE

Le cabinet CETERIS a une équipe dédiée aux comptes des CSE dont les missions principales sont les suivantes :

- **Présentation** Le trésorier du CSE enregistre les opérations sur un logiciel comptable ou sur un tableur et le CSE nous confie la mission d'établir les comptes de synthèse et de les présenter;
- **Tenue** : le CSE nous confie la mission de saisir l'ensemble des opérations d'établir les états de synthèse et de les présenter;
- **Audit des comptes**: le CSE nous confie la mission d'auditer les comptes pour un exercice ou un mandat, avec l'objectif de s'assurer qu'il n'y a pas d'anomalies significatives qui remettent en cause la sincérité des états comptables.

## FORMATIONS

Le cabinet CETERIS accompagne les CSE dans le cadre des formations économiques réglementaires avec un catalogue de douze modules, en intra sur site ou inter entreprise dans nos locaux.

Nos modules sont basés sur des cas pratiques pour permettre aux élus de mieux appréhender leurs prérogatives économiques et sociales.